



**Monsieur Bruno LHUISSIER**  
**Directeur Général par intérim**  
**Cerema**  
**25, Avenue François Mitterrand**  
**Case n°1**  
**69674 BRON CEDEX**

Clermont-Ferrand, le 14 février 2018

Monsieur le Directeur Général par intérim,

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est entré en application le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les corps et les grades soumis à ce nouveau régime indemnitaire. La Direction Générale du Cerema a fait le choix de s'appuyer sur les textes relatifs à sa mise en œuvre dans ses ministères de tutelle (MTES/MCT) pour la transposition du dispositif au sein de l'établissement. Les notes de gestion du 30 septembre 2016 et du 27 octobre 2017 prévoient le principe d'une notification individuelle annuelle obligatoire, transmise aux agents au plus tard à la fin du dernier trimestre, au titre de l'année en cours.

À ce jour, soit plus de deux ans après la mise en place du RIFSEEP et malgré nos multiples interpellations, l'UNSA constate que perdure l'absence de notifications individuelles. Les agents soumis à ce régime indemnitaire n'ont eu ni notification au titre de 2016, ni au titre de 2017. Cette situation n'est pas acceptable.

600 agents de l'établissement, soit près d'un quart de l'effectif, sont ainsi pénalisés par l'absence totale d'information les concernant, et plus particulièrement ceux qui ont concrétisé une mobilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ceux qui envisagent une mobilité prochaine et ceux qui, par la reconnaissance de leur travail et de leur engagement professionnel notamment au sein du Cerema, ont pu bénéficier d'une promotion. Cette carence de l'établissement fait courir un risque pour ces agents de retraitement de leur rémunération et leur empêche tout contrôle et toute compréhension de leur régime indemnitaire. Cette insuffisance participe d'un manque de transparence, de lisibilité du nouveau régime indemnitaire, au détriment des nombreux agents qui y sont soumis. Ces agents subissent une situation d'iniquité qu'il convient de faire cesser. Par l'absence de notification, ils ne connaissent pas le groupe de fonction au sein duquel ils sont affectés, classement qui pourtant a un impact direct sur leur rémunération. La circulaire de 2017 montre de plus dans le classement des groupes, une dévalorisation de fonctions par rapport à 2016, en particulier pour les experts nationaux, qui traduit un manque de reconnaissance de métiers exercés au sein du Cerema et pénalise son attractivité.

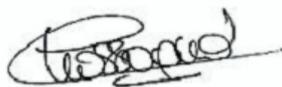
Pourtant, la présentation de la démarche de mise en œuvre du RIFSEEP au Cerema, faite en séance du Comité Technique d'Établissement du 23 mars 2017, prévoyait une notification dans le courant du 2<sup>e</sup> trimestre 2017. Un décalage de calendrier a été présenté au Comité Technique du 11 juillet 2017, avec une notification reportée à l'automne 2017.

Lors de la bilatérale du 14 janvier 2018, l'UNSA vous a une nouvelle fois interrogé sur le non-respect des délais annoncés et sur les causes de ces reports successifs, obtenant pour seule justification à cette absence de notification, la lourde charge de travail induite par cet exercice dans un contexte de difficultés internes au sein de la Direction des Ressources Humaines, liées à de nombreuses vacances de postes. Le Cerema fait ainsi le choix de poursuivre la réduction des effectifs des missions supports, pour fonctionner toujours plus en mode dégradé et continuer à pénaliser sciemment un quart des agents de l'établissement soumis au RIFSEEP. Le Cerema va-t-il continuer de s'illustrer en queue de peloton des notifications au titre du RIFSEEP, dont la grande majorité des services de nos Ministères se sont pourtant saisis ?

L'UNSA ne peut se satisfaire de cette situation, de fragilisation des fonctions supports, de reports incessants et d'engagements non tenus de notification et vous demande de procéder sans délai aux notifications individuelles au titre des années 2016 et 2017 à l'ensemble des agents concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.

La Secrétaire Générale de l'UNSA Cerema



Hélène CHASSAGNOL